

L'an deux mil dix-vingt-cinq le 27 Mai à 20 heures 30
le Conseil Municipal de la commune de St Clément-sous-Valsonne, étant réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Mme Sylvie MARTINEZ, Maire

Date de convocation: 20
mai 2025

Etaient présents : BAYET Elie, CHAMBOST Myriam DALIGAND Christian, DE SAINT JEAN Céline GILARDON Philippe, JANCENELLE Aurélie, LAFAY Fabien MACIOCIA Catherine, MARTINEZ Sylvie Maire, POLICARD Pierre RIVIERE Pascaline ROCHE Jérémy SONNERY Patrick
Excusés ayant donné pouvoir : BRIDAY Denis (Pouvoir à M DALIGAND)
Excusés : ANDRE Laurent

Nombre de conseillers	
En exercice :	15
Présents :	13
Votants :	14
Pouvoir :	0

1. Election du secrétaire de séance

Il a été procédé, conformément à l'article 29 du code d'administration communale, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal.

M BAYET ayant obtenu la majorité des suffrages, ont été désignés pour remplir ces fonctions

2. Présentation du PLUi

M Jean François DAUVERGNE chargé de Mission PLUi pour le compte de la COR présente le dispositif du PLUi. Ce dispositif vise à remplacer les documents d'urbanisme communaux (RNU , POS , PLU) pour avoir une vision au niveau intercommunal du développement du territoire. Les documents d'urbanisme actuels devront être mis en compatibilité avec le nouveau Scot Beaujolais.

En l'état avis défavorable du Conseil .

3. Présentation des demandes d'urbanisme

Récapitulatif des demandes d'urbanismes reçues en Mairie

Déposé le	Demandeur	Lieu de la construction Section et n° de parcelle	Objet des travaux	Nature de la demande et numéro d'enregistrement	Décision
18/04/2025	MANDRIN	La Maletiere	Abri Bois	DP0691882500007	Accordé
20/05/2025	BRETON	La Maletiere	Cloture	DP0691882500008	En Instruction
18/02/2025	GREINER	Rue des Grands Ponts	Porte	DP0691882500004	Accordé
06/05/2025	REYNARD	La Geobertière	Transformation garage en habitation	PC0691882500001	En Instruction
06/05/2025	KOKEDAMA	Rue des Tilleuls	Rénovation Habitation	PC0691882500002	En Instruction

4. Validation du Compte rendu de conseil municipal

Accord à l'unanimité.

5. Présentation débat et vote pour choix du prestataire de Cantine

Suite aux augmentations du prix du repas de notre prestataire actuel sur les deux dernières années. Le conseil a décidé de mettre en concurrence la prestation de livraison de repas.

Le prestataire actuel a maintenu son offre sans changement cette année, et un autre prestataire a fait une offre nettement inférieure à qualité égale, mais en liaison froide.

Mme MACIOCIA et sa commission, Mme MARTINEZ, les élus intéressés et les agents concernés ont participé au débat et à la présentation (dégustation) des repas tests.

Pour assurer une meilleure transparence et neutralité dans le choix les deux prestataires ont également été testés anonymement dans notre cantine et dans celle d'une commune voisine.

Le Conseil Municipal opte pour le second prestataire à savoir, la société API Restauration et décide d'abaisser après débat le prix du repas d'un Euro soit un nouveau tarif de 3.85€ au 1^{er} Septembre 2025.

Il est rappelé que l'usager ne supporte pas l'intégralité du coût du service qui est largement subventionné par la commune. Ce choix permet de diminuer le prix d'un repas de cantine de 20,62% pour une économie annuelle de 144 € par enfant mangeant tous les jours à la cantine.

Un Four de réchauffe devra être loué en essai pour une durée d'un an. Ce cout sera supporté intégralement par la commune.

Accord à l'unanimité .

6. Demande de Subvention par le biais des amendes de Police

Madame le Maire informe les conseillers de la nécessité de sécurisation et de la création d'un cheminement doux à l'entrée du village

Ces travaux sont commandés par les exigences de la sécurité routière, afin de faire cesser la concurrence entre la circulation routière et les piétons entraînant des dangers importants.

L'objectif est de faire ralentir les véhicules à moteur par la création d'un plateau surélevé, et de sécuriser également la desserte de l'arrêt de transports scolaires.

Ces travaux revêtent un caractère d'urgence étant donné le déplacement de l'arrêt des cars scolaires

Elle propose de demander l'aide du Département du Rhône dans le cadre du produit des amendes de police sur la base du montant de l'estimatif fourni par l'entreprise EIFFAGE.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité :

SOLLICITE l'aide du Département pour la création d'un cheminement doux et la sécurisation de, l'entrée du village pour un montant de travaux de 22 183.50€ HT et une subvention sollicitée de 10 000€ HT

AUTORISE Madame le Maire à signer toutes les pièces administratives et comptables s'y rapportant.

Accord à l'unanimité.

7. Vote et Délibération Subvention par le biais du Partenariat Territorial

Madame le Maire propose aux conseillers de demander l'octroi d'une subvention dans le cadre de l'appel à projets 2025 du Partenariat territorial du Département du Rhone pour le financement des travaux de requalification du centre bourg phase 2.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DEMANDE** une subvention par le biais Partenariat Territorial du Département du Rhône pour un montant de travaux chiffré à 235 000€ HT à hauteur de 50% soit 117 500€
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer toutes les pièces administratives et comptables s'y rapportant.

Accord à l'unanimité .

8. Point Bâtiments

M DALIGAND Informe les conseillers des différents travaux effectués :

- Changement d'un poteau abimé du préau de l'école et réfection de la grille dans la cour.
-

M DALIGAND présente plusieurs devis pour la démolition du 3eme étage du Foyer Rural et les menuiseries de l'hôtel restaurant le Saint Clément.

M DALIGAND signale les dégradations du bâtiment au city stade (portes fracturées, spots électriques enlevés). Ces faits ont fait l'objet d'un dépôt de plainte et d'une déclaration à l'assurance.

9. Point Voirie

Mme MARTINEZ informe les conseillers que pour mener à bien le projet de requalification du centre bourg nous sommes obligés de passer un marché public.

Il est donc nécessaire de conventionner avec la COR , pour bénéficier de l'assistance du service Marchés Publics.

Accord à l'unanimité

10. Point Communication

Mme MACIOCIA nous informe qu'elle prépare un courrier à LUMIPLAN pour demander une remise commerciale suite aux différents problèmes de fonctionnement et de mise en route des panneaux lumineux. La facture est donc mise en attente.

11. Information concernant les locations communales

Mme MARTINEZ informe les conseillers que suite au départ, de M ROSSET gérant du Relais du Soanan , une annonce a été déposée sur le site Beaujolais terre d'Avenir.

Concernant l'appartement du RDC Mairie (ancienne poste) une annonce va être déposée. Après débat le montant du loyer pour cet appartement est fixé à 480€.

Madame le Maire lève la séance à 22h34